

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°3 :
Erosion des sols

Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2013
Mairie de St Leger

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée
Mr BLONDEL Michel, Président de la Commission Thématique N°3 et Maire de Saint-Léger.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis
Mr HOQUET Jean-Claude, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M LEJOSNE Hervé, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles-exploitants
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Mr VILLAIN Bernard, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr WEEEXSTEEN Jacques, Maire de Beugnâtre.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr AUCHART Ernest, Maire d'Hannescamps.
Mr AVRONSART Jean, Conseiller Municipal de Wancourt.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-le-Preux.
Mr BULOT Christian, représentant la Chambre de l'Agriculture du Nord.
Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais
Mr COMELLI Renée, Maire de Pelves.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COURTECUISSSE André, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr COURTECUISSSE Edouard, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DANION Aurélie, représentant la Chambre de l'Agriculture du Nord.
Mr DANTIGNY David, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Mr DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles, exploitants et ruraux du Pas-de-Calais.
Mr DE REU Bernard, Maire d'Achiet-le-Grand
Mr DELAMBRE Henri, représentant du Comité Sensée Environnement MNLE
Mr DENOYELLE Maxime, représentant de la Communauté de Communes la Porte des Vallées
Mr DERANCOURT François, représentant la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais

Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté de Communes du Douaisis.
Mr DOLLET Michel, Maire de Boiry-Becquerelle
Mr DUE Gérard, Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrangeois
Mr DURBISE Denis, représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais.
Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE
Mr DUTILLEUL Jean, représentant technique développement local
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FONTAINE Laurent, représentant la Communauté de Communes du Sud-Arrangeois
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr HARY Jérôme, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.
Mr HOUBART Fabrique, Communauté de Communes du Sud-Arrangeois.
Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais.
Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr LALOUX Vincent, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr LANCEL Michel, Maire de Quéant
Mr LECOUFFE Julien, représentant le GRDA du Ternois Ouest.
Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement local
Mme LEFEBVRE Delphine, représentant de la Communauté de Communes la Porte des Vallées
Mr LELEU Régis, Maire de Béhagnies.
Mr LESTOCARD Jean-Pierre, Maire de Baralle.
Mr LEVEQUE Jean, représentant le Comité Sensée Environnement, MNLE.
Mr LIBERAL Jean-Maurice, Conseiller Municipal de Lécluse.
Mr MARMUSE Vincent, représentant le SETA de Bapaume.
Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.
Mme MERLIN Brigitte, Conseiller Municipal de Saint-Léger.
Mr MONTAGNE Michel, Maire de Wancourt.
Mr OLIVIER Julien, Conseiller Général du Canton de Marquion.
Mr PETIT Jacques, Conseiller Municipal de Marquion.
Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mr ROBIQUET Christophe, Conseiller Municipal de Beugnâtre.
Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes la Porte des Vallées
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr THUILLIER Fernand, Ervillers.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.

Mr THIEBAUT Fabrice introduit la réunion en saluant l'ensemble des participants, il présente ensuite la nouvelle animatrice du SAGE Mme BLIN Céline en précisant que l'ancienne animatrice Mme AINAOUI Méline est retournée dans sa région natale. Il explique que le SAGE en est à la phase d'état des lieux avec la phase de l'état final qui a été validée. Il ajoute que la validation des documents de diagnostic et de scénario tendanciel est prévue pour le 1^{er} trimestre 2014 avec ensuite la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du règlement et de l'évaluation environnementale avec l'objectif d'une consultation et d'une validation préfectorale pour 2015. Il informe que la CLE a été réunie le 26 novembre 2013, et qu'un délai de 2 mois sera laissé aux membres des commissions pour faire parvenir à l'Institution leurs remarques sur les documents. Enfin il fait remarquer que le peu de personnes présentes à cette réunion peut s'expliquer par la période de l'année et la répartition des membres dans les différentes commissions. De plus, les réunions des autres SAGE ont souvent lieu en même temps. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui consiste à la présentation des documents du diagnostic et du scénario tendanciel ainsi que de l'état d'avancement des travaux de lutte contre l'érosion des sols du site pilote de St Leger. La parole est ensuite laissée à Mme BLIN Céline, pour la présentation du document du diagnostic.

La présentation est jointe en annexe.

Mr BLONDEL Jean-François demande la signification de « salmonicole ».

Mr THIEBAUT Fabrice explique que cela concerne les espèces de poisson comme le saumon et la truite fario.

Mr HOQUET Jean-Claude demande alors la définition de « cyprinicole ».

Mr THIEBAUT Fabrice répond que ce sont à l'inverse les poissons blancs comme le brochet, la carpe...

Mr HERBO Gustave n'est pas d'accord avec le fait que c'est le Canal du Nord qui capte les eaux du bassin de la Sensée amont. Pour lui, il y a 300 m de différence entre le point de captage et le canal. Il demande ensuite des précisions sur les prélèvements en eaux souterraines.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que les prélèvements en eaux souterraines sont majoritairement réalisés dans la partie est du territoire. Il parle aussi d'une possibilité de la création d'un futur captage par la Communauté Urbaine d'Arras.

Mr VILLAIN Bernard demande s'il n'y a des problèmes d'érosion dans la partie est du territoire avec un impact sur les zones humides, car pour lui il y a des phénomènes d'érosion sur l'ensemble du bassin.

Mr THIEBAUT Fabrice répond qu'effectivement on retrouve de l'érosion au niveau du ravin de Montigny et à Tortequesne mais que les phénomènes majeurs sont retrouvés dans les parties sud et ouest, c'est-à-dire la partie agricole du territoire.

Mme BLIN Céline présente ensuite le document du scénario tendanciel.

La présentation est jointe en annexe.

Mr HERBO Gustave informe que noréade a pour projet de mettre en place une conduite d'eau de l'Avesnois à Pétancourt. Pour lui, il n'y aura plus d'eau au nord et l'ensemble du département sera en connexion. Il pense que l'on ne saura plus d'où vient l'eau.

Mme CIGLIANA Sylvianne explique que si puisqu'il y aura toujours des mesures au point de prélèvement d'eau.

Mr HERBO Gustave demande la signification des initiales « ZEE ».

Mme Blin Céline explique que ce sont les Zones à Enjeu Environnemental qui ont pour but de délimiter les secteurs où les logements en assainissement non collectif ont un impact sur le cours d'eau à cause de leurs rejets.

Mr BLONDEL Jean-François ne comprend pas l'utilité des ZEE car les installations sont normalement contrôlées par les SPANC et si celles-ci sont déclarées non-conformes, elles doivent être rénovées.

Mme BLIN Céline précise que l'ensemble du territoire du SAGE n'est pas recouvert par des SPANC, il y a donc des logements qui ne sont pas contrôlés et de plus les ZEE prennent aussi en compte dans leur délimitation les logements avec des installations conformes rejetants dans le cours d'eau.

Mr HERBO Gustave demande s'il y aura une réunion au sujet du gaz de couche, pour expliquer aux membres des commissions et de la CLE, le fonctionnement et les risques de ce type d'exploitation.

Mr THIEBAUT Fabrice informe qu'il y a un arrêté d'exploration sur le territoire du SAGE et ajoute que ce type de réunion pourrait être intéressant.

Mr HERBO Gustave pose la question de la technique employée pour dégager le gaz de la roche.

Mr VILLAIN Bernard précise que ce n'est pas par fracture hydraulique.

Mr HERBO Gustave demande pourquoi les campings vont s'agrandir dans les années à venir.

Mr THIEBAUT Fabrice explique qu'avec la construction du canal Seine-Nord, il y a aussi un volet touristique et donc un développement de ces activités. Il précise ensuite au sujet des HLL qu'il y a une stagnation des surfaces en lien avec les politiques communales.

Mr HERBO Gustave sait que sur la commune de Bugnicourt, un bassin de rétention d'eau pluviale est en cours de construction, il voudrait savoir si sur le territoire du SAGE, il y a d'autres projets de prévu.

Mr VILLAIN Bernard prend l'exemple des travaux effectués sur la Communauté de Communes de l'Atrébatie (mise en place de fascines, haies...), où de nombreux systèmes de lutte contre le ruissellement ont été mis en place. Pour lui, ces travaux représentent de bonnes solutions, en ajoutant en plus un côté paysager.

Mr HERBO Gustave est d'accord puisqu'il n'approuve pas la technique des bassins de rétention car pour lui, ceux-ci récupèrent les alluvions et finissent par s'envaser, diminuant ainsi le volume d'eau de stockage disponible.

Mr THIEBAUT Fabrice parle du SETA de Bapaume qui a planté des kilomètres de haies pour lutter contre le ruissellement et l'érosion.

Mr VILLAIN Bernard ajoute qu'il y a déjà moins de problème de ruissellement grâce à la mise en place des bandes enherbées. Il répond ensuite à Mr HERBO Gustave en disant qu'effectivement il y a de la boue qui peut finir par boucher les tuyaux des bassins de rétention.

Mr THIEBAUT Fabrice pense que cette technique hydraulique du bassin de rétention est tout de même utile. Il reprend le cas de St Leger : d'après la bibliographie des années 1800, il y avait des haies et des prairies mais pour autant des phénomènes de coulées de boues étaient déjà recensés. Donc pour lui, pour ce cas là, des moyens purement hydrauliques tels des digues prévues dans le projet, sont utiles et nécessaires.

Mme CIGLIANA Sylvianne demande sur quels événements il faut se baser pour dimensionner le projet, le terrain et prévoir les couts.

Mr THIEBAUT Fabrice informe qu'en 2000, une vingtaine d'habitations ont été touchées sur St Leger, par une vague de 1m80 de coulée de boue.

La parole est ensuite laissée à Mr BLONDEL Jean-François pour la présentation du 2eme ordre du jour portant sur l'état d'avancement des travaux de lutte contre l'érosion des sols du site pilote de St Leger.

La présentation est jointe en annexe.

Mr BLONDEL Jean-François explique qu'avec le regroupement des intercommunalités, la commune de St Leger faisant partie de la Communauté de Communes du Sud-Artois, il y a beaucoup plus de travail en commission.

Il présente une photo aérienne de la commune, 1 mois après l'événement de la coulée de boue et de l'inondation en 2000 avec 2m d'eau dans les rues et 22 habitations sinistrées. Il précise que St Leger reçoit beaucoup d'eau des autres communes puisque St Leger est située sur l'exutoire d'un bassin versant de 55 km² comptant 13 communes.

Mr THIEBAUT Fabrice précise que le jour de la coulée de boue, il n'y avait pas eu de pluie sur la commune de St Leger mais sur celle de Bapaume.

Mr BLONDEL Jean-François présente le plan de sa commune en informant que la conduite d'eau qui traverse la commune n'est pas suffisante pour évacuer l'eau, car celle-ci se met vite en charge. La rue où passe la conduite a été déclarée rue inondable. Un fossé a été creusé au dessus de la conduite pour augmenter les capacités d'évacuation. Cela a permis de passer à un débit de 1,9m³/s à un débit de 10m³/s. L'étude de la DDE qui a suivi l'événement de 2000, montre que ce n'est pas encore suffisant pour un retour de 20 ans et de 100 ans. Un projet d'actions douces sur tout le bassin versant a été initié par la Communauté de Commune du Sud Arrageois. Il se situe en amont de la commune, au lieu dit « la vallée ». Les propriétaires sont la CCAS de Croisilles et des exploitants agricoles. Pour faire adhérer les exploitants au projet, il a été décidé de constituer l'emprise foncière à parité égale de 8% de la zone concernée pour tous les exploitants.

Le projet consiste à la création d'une retenue d'eau temporaire de 3 hectares par un relèvement du chemin de 1 mètre de haut, la mise en place de deux têtes d'aqueduc, d'une grille auto-curante et de deux ralentisseurs dynamiques (rangés de haies, rangés de fascines plantées et rangé d'arbres à haut jet). Le dossier a été présenté à la MISE, avec la nécessité de réaliser un dossier de déclaration du fait de la superficie de la retenue en eau qui entre dans la rubrique de la Loi sur l'eau.

Il y a aussi sur le chemin de Mory, la présence d'eau qui coule sur un chemin goudronné, à terme cet écoulement s'effectuera sur une banquette herbeuse.

Ce projet a été présenté aux agriculteurs le 14 octobre 2013, sans opposition au projet.

Mr BLONDEL Jean-François est satisfait car la compétence « lutte contre l'érosion » a été reprise par la nouvelle intercommunalité. Il espère que les travaux seront réalisés après la récolte, soit en octobre 2014.

Mr THIEBAUT Fabrice pose une question sur le financement du projet.

Mr BLONDEL Jean-François répond que le projet est financé à 80% par l'Agence de l'Eau et le Département.

Mr THIEBAUT Fabrice conclut ensuite la réunion en précisant les dates des autres commissions thématiques et en rappelant que les membres ont un délai de 2 mois pour faire part de leurs remarques à l'Institution, sur les documents présentés du SAGE.